POMPES FUNEBRES SUCHIER

AFFILIE GROUPE PASCAL LECLERC
12, Rue du Repos
07300 TOURNON SUR RHONE
Tél : 04.75.07.12.48 Fax : 04.75.08.54.70
sarl au capital de 62 000 €
RCS :B408428944 AUBENAS
SIRET : 408 428 944 000 16
APE : 2370Z
FR 13408428944 00016
N° d'habilitation : 07-104 N° ORIAS : 07 031 837

Forfait 5 km salon

Obsèques de : Mademoiselle ANNELOT Bénédicte, Renée
Née le : 19/11/1917 à Macon
Décédée le : 27/01/2014 à
Crémation à PARIS PERE LACHAISE
le 05/02/2014 à H
Inhumation le 12/02/2014 à H
à TOURNON SUR RHÔNE
Cimetière : cimetière de Tournon sur Rhône

DEVIS N° 140551 ***(Documents émis en Euro)*** Code client : 1779 Date : 03/03/2015

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)	170,00	204,00	• Réalisation de faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires			• Vacation de police • Publication d'avis dans la presse		
			• Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	378,33	454,00			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) • Frais d'admission • Frais de séjour en case réfrigérée • Frais de séjour en salon de présentation	334,17	401,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
• Forfait de transport • Transport pour 5 km aller/retour	172,75	190,00						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
• Cercueil Housse blanche sanitaire • Plaque d'identité apposée sur le cercueil • Capiton	548,63 58,33	658,35 70,00	• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	131,82	145,00						
• Forfait de transport • Transport pour km aller/retour								
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 3 porteurs)	427,50	513,00	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	128,33	154,00	• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation						• Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	377,08	452,50						
Le cas échéant : • Ouverture / fermeture de caveau • Démontage / montage de monument funéraire			• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
8 - CREMATION								
Crémation						• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : • Scellement sur un monument funéraire • Dépôt de l'urne dans un columbarium • Inhumation de l'urne			• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné ANNELOT Gérald demeurant 7, rue du Vert Galant 94370 SUCY EN BRIE
déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de Melle ANNELOT Bénédicte, Renée en qualité de fils.

TOTAL hors taxes :	2 726,94
TVA :	514,91
TOTAL toutes taxes comprises :	3 241,85

Bon pour accord **Signature :**

Vous avez été reçu par

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
  - Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32)
  - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE :
Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.Art441-6 et D441-5 indemnité forfaitaire 40€ pour retard de paiement.
Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage

POMPES FUNEBRES SUCHIER

AFFILIE GROUPE PASCAL LECLERC
12, Rue du Repos
07300 TOURNON SUR RHONE
Tél : 04.75.07.12.48 Fax : 04.75.08.54.70
sarl au capital de 62 000 €
RCS :B408428944 AUBENAS
SIRET : 408 428 944 000 16
APE : 2370Z
FR 13408428944 00016
N° d'habilitation : 07-104 N° ORIAS : 07 031 837

Forfait 5 km frig

Obsèques de : Mademoiselle ANNELOT Bénédicte, Renée
Née le : 19/11/1917 à Macon
Décédée le : 27/01/2014 à
Crémation à PARIS PERE LACHAISE
le 05/02/2014 à H
Inhumation le 12/02/2014 à H
à TOURNON SUR RHÔNE
Cimetière : cimetière de Tournon sur Rhône

DEVIS N° 140552 ***(Documents émis en Euro)***

Code client : 1779 Date : 03/03/2015

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)	170,00	204,00	• Réalisation de faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires			• Vacation de police • Publication d'avis dans la presse		
			• Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) • Frais d'admission • Frais de séjour en case réfrigérée • Frais de séjour en salon de présentation	150,83	181,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
• Forfait de transport • Transport pour 5 km aller/retour	172,75	190,00						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
• Cercueil Housse blanche sanitaire • Plaque d'identité apposée sur le cercueil • Capiton	548,63 58,33	658,35 70,00	• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire								
• Forfait de transport • Transport pour 5 km aller/retour	131,80	145,00						
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 3 porteurs)	427,50	513,00	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	128,33	154,00	• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation						• Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	377,08	452,50						
Le cas échéant : • Ouverture / fermeture de caveau • Démontage / montage de monument funéraire			• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
8 - CREMATION								
Crémation						• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : • Scellement sur un monument funéraire • Dépôt de l'urne dans un columbarium • Inhumation de l'urne			• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné ANNELOT Gérald demeurant 7, rue du Vert Galant 94370 SUCY EN BRIE
déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de Melle ANNELOT Bénédicte, Renée en qualité de fils

TOTAL hors taxes :	2 165,25
TVA :	402,60
TOTAL toutes taxes comprises :	2 567,85

Bon pour accord **Signature :**

Vous avez été reçu par

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
  - Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L.2223-32)
  - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE :
Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.Art441-6 et D441-5 indemnité forfaitaire 40€ pour retard de paiement.
Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage

POMPES FUNEBRES SUCHIER

AFFILIE GROUPE PASCAL LECLERC
12, Rue du Repos
07300 TOURNON SUR RHONE
Tél : 04.75.07.12.48 Fax : 04.75.08.54.70
sarl au capital de 62 000 €
RCS :B408428944 AUBENAS
SIRET : 408 428 944 000 16
APE : 2370Z
FR 13408428944 00016
N° d'habilitation : 07-104 N° ORIAS : 07 031 837

Forfait 25 km frig

Obsèques de : Mademoiselle ANNELOT Bénédicte, Renée
Née le : 19/11/1917 à Macon
Décédée le : 27/01/2014 à
Crémation à PARIS PERE LACHAISE
le 05/02/2014 à H
Inhumation le 12/02/2014 à H
à TOURNON SUR RHÔNE
Cimetière : cimetière de Tournon sur Rhône

DEVIS N° 140553 ***(Documents émis en Euro)*** Code client : 1779 Date : 03/03/2015

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)	170,00	204,00	• Réalisation de faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires			• Vacation de police • Publication d'avis dans la presse		
			• Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) • Frais d'admission • Frais de séjour en case réfrigérée • Frais de séjour en salon de présentation	150,83	181,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe	91,67	110,00						
Housse mortuaire								
• Forfait de transport • Transport pour 25 km aller/retour	180,00	198,00						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
• Cercueil Housse blanche sanitaire • Plaque d'identité apposée sur le cercueil • Capiton	548,63 58,33	658,35 70,00	• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	131,82	145,00						
• Forfait de transport • Transport pour km aller/retour								
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 3 porteurs)	427,50	513,00	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	128,33	154,00	• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation						• Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	377,08	452,50						
Le cas échéant : • Ouverture / fermeture de caveau • Démontage / montage de monument funéraire			• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
8 - CREMATION								
Crémation						• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : • Scellement sur un monument funéraire • Dépôt de l'urne dans un columbarium • Inhumation de l'urne			• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné ANNELOT Gérald demeurant 7, rue du Vert Galant 94370 SUCY EN BRIE
déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de Melle ANNELOT Bénédicte, Renée en qualité de fils

TOTAL hors taxes :	2 264,19
TVA :	421,66
TOTAL toutes taxes comprises :	2 685,85

Bon pour accord **Signature :** ***Vous avez été reçu par***

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
  - Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L.2223-32)
  - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE :
Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.Art441-6 et D441-5 indemnité forfaitaire 40€ pour retard de paiement.
Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage

POMPES FUNEBRES SUCHIER

AFFILIE GROUPE PASCAL LECLERC
12, Rue du Repos
07300 TOURNON SUR RHONE
Tél : 04.75.07.12.48 Fax : 04.75.08.54.70
sarl au capital de 62 000 €
RCS :B408428944 AUBENAS
SIRET : 408 428 944 000 16
APE : 2370Z
FR 13408428944 00016
N° d'habilitation : 07-104 N° ORIAS : 07 031 837

Forfait 25 km salon

Obsèques de : Mademoiselle ANNELOT Bénédicte, Renée
Née le : 19/11/1917 à Macon
Décédée le : 27/01/2014 à
Crémation à PARIS PERE LACHAISE
le 05/02/2014 à H
Inhumation le 12/02/2014 à H
à TOURNON SUR RHÔNE
Cimetière : cimetière de Tournon sur Rhône

DEVIS N° 140554 ***(Documents émis en Euro)*** Code client : 1779 Date : 03/03/2015

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)	170,00	204,00	• Réalisation de faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires			• Vacation de police • Publication d'avis dans la presse		
			• Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	378,33	454,00			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) • Frais d'admission • Frais de séjour en case réfrigérée • Frais de séjour en salon de présentation	334,17	401,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe	91,67	110,00						
Housse mortuaire								
• Forfait de transport • Transport pour 25 km aller/retour	180,00	198,00						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
• Cercueil Housse blanche sanitaire • Plaque d'identité apposée sur le cercueil • Capiton	548,63 58,33	658,35 70,00	• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	131,82	145,00						
• Forfait de transport • Transport pour km aller/retour								
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont 3 porteurs)	427,50	513,00	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	128,33	154,00	• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation						• Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse	377,08	452,50						
Le cas échéant : • Ouverture / fermeture de caveau • Démontage / montage de monument funéraire			• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
8 - CREMATION								
Crémation						• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque								
Le cas échéant : • Scellement sur un monument funéraire • Dépôt de l'urne dans un columbarium • Inhumation de l'urne			• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné ANNELOT Gérald demeurant 7, rue du Vert Galant 94370 SUCY EN BRIE
déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de Melle ANNELOT Bénédicte, Renée en qualité de fils.

TOTAL hors taxes :	2 825,86
TVA :	533,99
TOTAL toutes taxes comprises :	3 359,85

Bon pour accord **Signature :** ***Vous avez été reçu par***

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
  - Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L.2223-32)
  - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermediaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE :
Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.Art441-6 et D441-5 indemnité forfaitaire 40€ pour retard de paiement.
Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage

POMPES FUNEBRES SUCHIER

AFFILIE GROUPE PASCAL LECLERC
12, Rue du Repos
07300 TOURNON SUR RHONE
Tél : 04.75.07.12.48 Fax : 04.75.08.54.70
sarl au capital de 62 000 €
RCS :B408428944 AUBENAS
SIRET : 408 428 944 000 16
APE : 2370Z
FR 13408428944 00016
N° d'habilitation : 07-104 N° ORIAS : 07 031 837

Forfait 5 km salon crema

Obsèques de : Mademoiselle ANNELOT Bénédicte, Renée
Née le : 19/11/1917 à Macon
Décédée le : 27/01/2014 à
Crémation à PARIS PERE LACHAISE
le 05/02/2014 à H
Inhumation le 12/02/2014 à H
à TOURNON SUR RHÔNE
Cimetière : cimetière de Tournon sur Rhône

DEVIS N° 140556 ***(Documents émis en Euro)***

Code client : 1779 Date : 03/03/2015

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)	170,00	204,00	• Réalisation de faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires			• Vacation de police • Publication d'avis dans la presse	22,50	22,50
			• Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt	378,33	454,00			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) • Frais d'admission • Frais de séjour en case réfrigérée • Frais de séjour en salon de présentation	334,17	401,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
• Forfait de transport • Transport pour 5 km aller/retour	172,75	190,00						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
• Cercueil Housse blanche sanitaire • Plaque d'identité apposée sur le cercueil • Capiton	646,84 58,33	776,21 70,00	• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	354,55	390,00						
• Forfait de transport • Transport pour km aller/retour								
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont porteurs)			• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	128,33	154,00	• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation						• Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : • Ouverture / fermeture de caveau • Démontage / montage de monument funéraire			• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
8 - CREMATION								
Crémation	483,00	483,00				• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	31,67	38,00						
Le cas échéant : • Scellement sur un monument funéraire • Dépôt de l'urne dans un columbarium • Inhumation de l'urne			• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné ANNELOT Gérald demeurant 7, rue du Vert Galant 94370 SUCY EN BRIE
déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de Melle ANNELOT Bénédicte, Renée en qualité de fils.

TOTAL hors taxes :	2 780,47
TVA :	402,24
TOTAL toutes taxes comprises :	3 182,71

Bon pour accord **Signature :**

Vous avez été reçu par

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L.2223-32)
- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE :
Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.Art441-6 et D441-5 indemnité forfaitaire 40€ pour retard de paiement.
Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage

POMPES FUNEBRES SUCHIER

AFFILIE GROUPE PASCAL LECLERC
12, Rue du Repos
07300 TOURNON SUR RHONE
Tél : 04.75.07.12.48 Fax : 04.75.08.54.70
sarl au capital de 62 000 €
RCS :B408428944 AUBENAS
SIRET : 408 428 944 000 16
APE : 2370Z
FR 13408428944 00016
N° d'habilitation : 07-104 N° ORIAS : 07 031 837

Forfait 5 km FRIG crema+ dispe

Obsèques de : Mademoiselle ANNELOT Bénédicte, Renée
Née le : 19/11/1917 à Macon
Décédée le : 27/01/2014 à
Crémation à PARIS PERE LACHAISE
le 05/02/2014 à H
Inhumation le 12/02/2014 à H
à TOURNON SUR RHÔNE
Cimetière : cimetière de Tournon sur Rhône

DEVIS N° 140557 ***(Documents émis en Euro)*** Code client : 1779 Date : 03/03/2015

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier, ...)	170,00	204,00	• Réalisation de faire-part • Compositions florales • Plaques et articles funéraires			• Vacation de police • Publication d'avis dans la presse	22,50	22,50
			• Soins de conservation • Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile • Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) • Frais d'admission • Frais de séjour en case réfrigérée • Frais de séjour en salon de présentation	150,83	181,00			

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
• Forfait de transport • Transport pour 5 km aller/retour	172,75	190,00						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
• Cercueil Housse blanche sanitaire • Plaque d'identité apposée sur le cercueil • Capiton	646,84 58,33	776,21 70,00	• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	354,55	390,00						
• Forfait de transport • Transport pour km aller/retour								
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont porteurs)			• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances	128,33	154,00	• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation						• Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : • Ouverture / fermeture de caveau • Démontage / montage de monument funéraire			• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT HT	MONTANT TTC	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT HT	MONTANT TTC
8 - CREMATION								
Crémation	483,00	483,00				• Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	31,67	38,00						
Le cas échéant : • Scellement sur un monument funéraire • Dépôt de l'urne dans un columbarium • Inhumation de l'urne			• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)					

Validité du devis : 1 mois

Je soussigné ANNELOT Gérald demeurant 7, rue du Vert Galant 94370 SUCY EN BRIE
déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de Melle ANNELOT Bénédicte, Renée en qualité de fils.

TOTAL hors taxes :	2 218,80
TVA :	289,91
TOTAL toutes taxes comprises :	2 508,71

Bon pour accord **Signature :** ***Vous avez été reçu par***

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.
En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
  - Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L.2223-32)
  - Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE :
Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.Art441-6 et D441-5 indemnité forfaitaire 40€ pour retard de paiement.
Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage